

Conditions d'attribution des niveaux en 10^e année (année scolaire 2023-2024)

TESSIN	
Disciplines concernées	MAT, ALL
Épreuve d'orientation	Pas d'épreuve d'orientation.
Critères d'orientation	<ul style="list-style-type: none">• L'admission dans les niveaux se fait sur la base des notes annuelles des disciplines concernées obtenues à la fin de la 9^e année. Une seule dispense peut être accordée par le conseil de classe à la demande de la famille, à condition que la moyenne des notes dans les matières obligatoires (à l'exception de celles faisant l'objet d'une dispense) à la fin de la 9^e année soit d'au moins 4.5.• Le conseil de classe conseille les RL qui peuvent donner leur avis.
Avis des représentantes légales et des représentants légaux	Nécessaire.

MAT : mathématiques; **ALL** : allemand.

• Moyenne annuelle de la discipline ≥ 4.5

Niveau A

• Moyenne annuelle de la discipline < 4.5

Niveau B

Source : Documents cantonaux officiels.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2023).